



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-087

PUBLIÉ LE 3 MARS 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2022-02-23-00012 - 2022-02 Décision IRM polyvalent - substitution GIE Vermandois (4 pages)	Page 4
R32-2022-02-23-00013 - 2022-02 Décision transfert nord sud scanner CHUAP (4 pages)	Page 9
R32-2022-02-23-00014 - 2022-02 Décision transfert psy g HDJ Les Fougères EPSM 80 (4 pages)	Page 14
R32-2022-02-28-00005 - ARRETE DPPS 2022 003 modifiant l arrêté DPPS 2022 001 du 1er février 2022 relatif à la composition du Comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l immunodéficience humaine en Hauts-de-France (8 pages)	Page 19
R32-2022-02-28-00006 - ARRETE DPPS 2022 004 MODIFIANT L ARRETE DPPS 2022 - 002 RELATIF A LA PROLONGATION DU MANDAT DES CO-PRESIDENTS DU COREVIH HAUTS-DE-FRANCE (2 pages)	Page 28
R32-2022-02-18-00009 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/76 AU TITRE DU FINDS D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE DE L EPINOY (FINESS N° 590056479) (3 pages)	Page 31
R32-2022-02-18-00010 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/77 AU TITRE DU FINDS D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA SAS CLINIQUE DU VIRVAL (FINESS N° 620024349) (3 pages)	Page 35
R32-2022-02-18-00011 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/78 AU TITRE DU FINDS D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE DES OYATS (FINESS N° 620030726) (3 pages)	Page 39
R32-2022-02-18-00012 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/80 AU TITRE DU FINDS D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE EUGENIE (FINESS N° 600009054) (3 pages)	Page 43
R32-2022-02-18-00013 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/81 AU TITRE DU FINDS D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE PSY ADULTES AVENUE SALOMON (FINESS N° 590008579) (CLINIQUE LA MAISON FLEURIE-SITE DU PARC MONCEAU) (3 pages)	Page 47
R32-2022-02-18-00014 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/82 AU TITRE DU FINDS D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LA MAISON FLEURIE (FINESS N° 590780235) (CLINIQUE LA MAISON FLEURIE-SITE DU CHATEAU) (3 pages)	Page 51

R32-2022-02-18-00015 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/83 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE DE L ESCREBIEUX (FINESS N° 590813069) (3 pages)	Page 55
R32-2022-02-18-00016 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/85 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE ROBERT SCHUMAN (FINESS N° 590009148) (3 pages)	Page 59
R32-2022-02-18-00017 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/86 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE LAUTREAMONT (FINESS N° 590016408) (3 pages)	Page 63
R32-2022-02-18-00018 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/87 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE MARIE-SAVOIE (FINESS N° 590049060) (3 pages)	Page 67
R32-2022-02-18-00019 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/88 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE DU LITTORAL (FINESS N° 620025387) (3 pages)	Page 71
R32-2022-02-18-00020 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/90 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE FSEF (FINESS N° 590044665) (3 pages)	Page 75
R32-2022-02-18-00021 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2022/91 AU TITRE DU FINDER D INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2022 A LA CLINIQUE TEMPS DE VIE (FINESS N° 020004156) (3 pages)	Page 79
R32-2022-02-21-00011 - décision modifiant la liste des instances dont les membres sont soumis à l obligation de déclaration publique d intérêts (3 pages)	Page 83

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2022-03-01-00001 - Contrôle des structures - Rescrit - POLLART Anne-Laure.odt (1 page)	Page 87
--------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-02-21-00011

décision modifiant la liste des instances dont les
membres sont soumis à l'obligation de
déclaration publique d'intérêts

**DECISION MODIFIANT LA LISTE DES INSTANCES DONT LES MEMBRES SONT SOUMIS
A L'OBLIGATION DE DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants, L.1431-1, L.1432-1, L.1432-3, L.1432-4, L.1451-1 et suivants, R.1451-1 et suivants, R.6313-1 et R.6313-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1-1 et R.313-1 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.162-22-6 et R.162-29 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 24 mars 2016 modifiée relative à la liste des instances dont les membres sont soumis à l'obligation de déclaration publique d'intérêts ;

DECIDE

Article 1 – La liste figurant à l'article 1^{er} de la décision du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 24 mars 2016 modifiée susvisée est modifiée comme suit :

Le dernier alinéa est complété par les mots « *et les comités territoriaux de l'investissement en santé Hauts-de-France* ».

La liste des instances de l'ARS dont les membres relèvent du dispositif de déclaration publique d'intérêts prévu à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique figure dans sa version consolidée en annexe unique de la présente décision.

Article 2 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 février 2022


Pr Benoit VALLET

ANNEXE : LISTE DES INSTANCES DE L'ARS DONT LES MEMBRES RELEVENT DU DISPOSITIF DE DECLARATION PUBLIQUE
D'INTERETS PREVU A L'ARTICLE L. 1451-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- le conseil de surveillance ;
- la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- le comité départemental d'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;
- le comité de protection des personnes ;
- la section « urgences » du comité consultatif d'allocation des ressources Hauts-de-France ;
- le comité régional de l'investissement en santé Hauts-de-France et les comités territoriaux de l'investissement en santé.